



Protocoles de retour à la compétition de FENB

Veillez noter : Il s'agit d'un document de travail et, de ce fait, ces protocoles peuvent être modifiés à mesure que les connaissances sur les pratiques exemplaires et la situation dans la province évoluent.

Date d'entrée en vigueur : 6 octobre 2020

Plan de tournoi

Les organisateurs de tournoi doivent créer un plan opérationnel comprenant un plan du site et décrivant les mesures de sécurité qui y sont mises en œuvre. Les mesures de sécurité doivent être conformes aux directives provinciales en vigueur. Les participants doivent faire partie de la bulle de l'Atlantique. La distance sociale doit être maintenue en tout temps durant la compétition, sauf pendant les matchs eux-mêmes. Une seule épreuve doit avoir lieu sur le site à un moment donné, et les épreuves doivent être espacées de 30 minutes, et ce, en tout temps.

Escrimeurs admissibles à la compétition

Les escrimeurs doivent être membres en règle de Fencing Escrime NB afin d'être admissibles à concourir (c'est donc dire que les membres d'escrime récréatif ne peuvent pas concourir). Les escrimeurs peuvent concourir même si leur club respectif n'a pas rouvert. Les escrimeurs doivent effectuer un test de dépistage avant de se rendre sur les lieux.

Spectateurs

Les spectateurs ne sont pas autorisés sur le site, et ce, en tout temps.

Disposition des lieux

Le site hôte doit se conformer aux directives provinciales en vigueur quant au nombre maximal de personnes pouvant se trouver dans un espace intérieur. Les pistes doivent être séparées d'au moins 3 mètres et il doit y avoir un espace suffisant autour des pistes pour que huit (8) escrimeurs puissent y respecter la distanciation physique. Chaque athlète doit avoir un espace désigné sur le site lorsqu'il ne concourt pas.

La circulation dans le gymnase doit être à sens unique et, préférablement, le gymnase doit avoir une entrée et une sortie distinctes. Le site doit être adéquatement ventilé et les portes doivent

être ouvertes sur l'extérieur, autant que possible. Il doit y avoir suffisamment de temps et d'espace pour l'échauffement afin de respecter les directives en matière de distanciation physique. Toutefois, il est recommandé que les escrimeurs s'échauffent à l'extérieur lorsque cela est possible.

Enregistrement et dépistage

L'enregistrement et le dépistage doivent se faire à l'extérieur du gymnase. Il faut vérifier la température lorsque des thermomètres sont disponibles. Toutes les personnes qui entrent sur le site doivent subir un test de dépistage et recevront un bracelet en papier pour démontrer que le dépistage a été effectué. Les coordonnées de chaque personne entrant dans le site doivent être conservées par les organisateurs du tournoi aux fins de suivi. Vous trouverez les questions de dépistage à l'annexe A.

Athlètes

Masques : Les athlètes ne sont pas tenus de porter un masque pendant les activités d'escrime, y compris pendant l'échauffement, entre les poules et pendant les périodes de repos des éliminations directes. Toutefois, ils doivent porter un masque lorsqu'ils se déplacent sur le site.

Les règles d'escrime normales s'appliquent aux compétitions, mais les combats rapprochés sont déconseillés.

Crier : La pratique où les escrimeurs crient après un coup marqué (sur ou hors piste) ou à tout autre moment n'est pas recommandée.

Se serrer la main : À la fin d'un match, les escrimeurs doivent se saluer de la ligne « en garde ». Il n'est pas permis de se serrer la main, de se toucher les poings, etc.

Entraîneurs

Les entraîneurs peuvent se trouver sur le site, mais ils doivent porter un masque en tout temps. S'ils sont en fonction durant le tournoi, ils doivent porter un masque et une visière pour communiquer avec les escrimeurs.

Arbitres

Les arbitres doivent porter un masque et une visière lorsqu'ils sont en fonction. Seul l'arbitre peut toucher la boîte de pointage, les poids, les jauges de déplacement et les feuilles de poules et d'éliminations directes. Les escrimeurs et les entraîneurs doivent maintenir la distance physique appropriée lorsqu'ils parlent avec les arbitres.

Armurerie

L'armurerie doit se trouver dans une pièce distincte. Il doit y avoir un mouvement fluide vers l'armurier pour la vérification de l'équipement, avec circulation à sens unique et des aires d'attente éloignées.

La vérification de l'équipement concerne les masques et les gants seulement. Les masques et les gants doivent être propres et exempts de sueur lorsqu'ils sont apportés à l'armurier.

Même si les fils de corps et l'équipement électrique (lames, masques, manchettes) ne seront pas testés par l'armurier avant la compétition, tout l'équipement doit être en état de marche et conforme aux règlements. Les armes seront testées sur la piste et les pénalités appropriées pour tout équipement fautif seront imposées durant les matchs.

Secrétariat

Le secrétariat doit se trouver dans une pièce distincte. Seuls les arbitres et l'organisateur du tournoi peuvent communiquer avec le secrétariat.

Annexe A : Questions de dépistage

Avant de se rendre sur le site d'un tournoi, tous les participants doivent effectuer une auto-évaluation de santé en répondant aux questions suivantes :

1. Est-ce que j'ai reçu un diagnostic positif de la COVID-19 ou est-ce que j'ai été testé, mais attends encore les résultats?
2. Est-ce qu'un représentant de santé publique m'a dit que j'ai pu être exposé à la COVID-19?
3. Est-ce que je suis allé à l'extérieur des provinces de l'Atlantique dans les 14 derniers jours?
4. Est-ce que j'ai présenté **un ou plusieurs** des symptômes suivants?
 - Fièvre de plus de 38 degrés Celsius
 - Nouvelle toux ou toux chronique qui s'aggrave
 - Écoulement nasal
 - Mal de gorge
 - Mal de tête (inexpliqué)
 - Diarrhée
 - Difficulté à respirer
 - Nouvelle fatigue
 - Nouvelles douleurs musculaires (inexpliquées)
 - Perte du goût
 - Perte de l'odorat
 - Doigts ou orteils bleuâtres

Si vous éprouvez deux des symptômes mentionnés ci-dessus, communiquez avec votre praticien de la santé ou composez le 811.

Veillez consulter les ressources de Santé publique pour en savoir plus sur [les symptômes de la COVID-19](#) et pour consulter [les outils d'auto-évaluation](#).

Les participants qui ont répondu OUI à l'une ou l'autre des questions 1 à 4 ne sont pas autorisés à entrer sur le site et doivent contacter l'organisateur du tournoi pour l'en informer. Ils devraient également surveiller leurs symptômes et composer le 811 ou communiquer avec leur praticien de la santé si les symptômes évoluent.